

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 54

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Remplacer les mots "salle de consommation à moindre risque" par les mots "halte soins addiction" n'apporte aucune modification de la réalité et constitue une hypocrisie totale. Ces salles ont pour fonction première l'encadrement de la consommation de produits stupéfiants et non le sevrage ou le soin des personnes en situation de dépendance. Cet amendement a pour objectif de refuser le mensonge ou l'atténuation de la réalité au sujet de ces salles de consommation par l'emploi de formules alambiquées et hypocrites.